Mairie de CLERMONT de l'Oise

Espace Famille

Mode d'emploi

Inscriptions en ligne pour le périscolaire,
le Mercredi aprèm', la cantine et les ALSH

Clermont
de l'Oise

2015

SOMMAIRE

①Introduction page 3

②Réservations et annulations pages 3 et 4

③Périscolaire page 5

④Restauration scolaire pages 6 et 7

⑤Mercredi Aprèm' pages 7 et 8

⑥ALSH page 8

MARCHE A SUIVRE POUR LA CREATION DE COMPTE ET LES SIGNALEMENTS DE PRESENCES ET / OU D'ABSENCES

①INTRODUCTION :

Deux possibilités s'offrent à vous pour la création de votre compte :

- 1ère possibilité :

  En vous rendant en **mairie aux permanences** assurées par Mme WITTMER afin de compléter le formulaire d'inscription et la fiche sanitaire *(document exigé par le Ministère de la Cohésion Sociale et obligatoire pour nos services pour la prise en charge de vos enfants).*

  Permanences :
  - → Lundi de 13h30 à 18h00 ;
  - → Mercredi de 9h00 à 12h00 ;
  - → Jeudi de 13h30 à 18h00 ;
  - → Samedi de 9h00 à 12h00.

- 2ème possibilité :

  En remplissant directement le formulaire sur l'espace famille sur le lien : https://clermont.espace-famille.net/clermont/index.do en cliquant sur « Demander un compte ».

  Vous trouverez la fiche sanitaire en page d'accueil de l'espace famille qui est à compléter, à imprimer et à remettre à l'équipe d'animation (*(document exigé par le Ministère de la Cohésion Sociale et obligatoire pour nos services pour la prise en charge de vos enfants).*

  Une fois vos démarches faites vous aurez un code famille et un mot de passe qui vous seront attribués.

②RESERVATIONS ET ANNULATIONS :

Les réservations ou annulations peuvent se faire soit lors des permanences, soit par le biais de l'espace famille, soit par mail à l'adresse suivante : regisseur.mairie@mairie-clermont.fr au plus tard la veille avant 10h.

A RETENIR

ATTENTION, il y a une exception pour les lundis et mardis :

- Les annulations et réservations pour le lundi doivent être faites le vendredi matin avant 10h au plus tard.
- Les annulations ou réservations pour le mardi doivent être faites le samedi matin avant 10h au plus tard.

Pour signaler les présences ou les absences en ligne, voici la manière dont procéder :

- Connectez-vous sur l'espace famille à l'adresse suivante https://clermont.espace-famille.net/clermont/index.do

Espace-Famille - CLERMONT : accueil - Windows Internet Explorer
espace famille
Actualité
Infos pratiques
Activités
Accueil
Mettez votre code famille, votre mot de passe et connectez-vous
Accéder à votre espace
⇒ Code famille :
⇒ Mot de passe :
Connectez-vous
⇒ Vous avez oublié votre mot de passe
Vous venez d'arriver dans la commune et/ou vous n'avez pas encore d'espace dédié à votre famille ? Demandez la création d'un compte.
⇒ Demander un compte
Espace famille v2.03.00.15 - Copyright © 2010 Arpège - Tous droits réservés - Contacts - Mentions légales

- Voici les **2 onglets** dont vous aurez besoin **:**

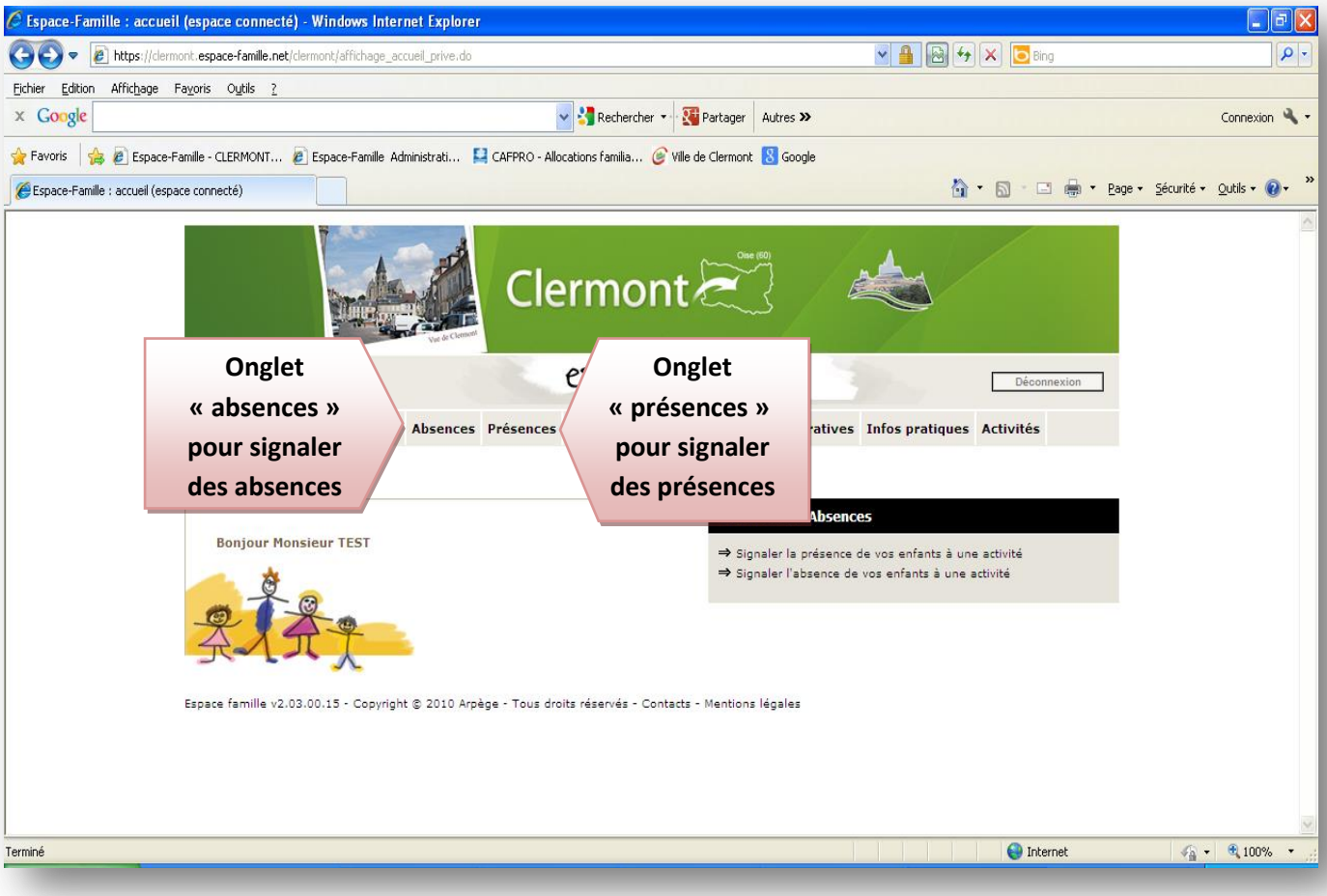
Espace-Famille : accueil (espace connecté) - Windows Internet Explorer
Clermont
Onglet « absences » pour signaler des absences
Onglet « présences » pour signaler des présences
Absences
Présences
Infos pratiques
Activités
Déconnexion
Bonjour Monsieur TEST
⇒ Signaler la présence de vos enfants à une activité
⇒ Signaler l'absence de vos enfants à une activité
Espace famille v2.03.00.15 - Copyright © 2010 Arpège - Tous droits réservés - Contacts - Mentions légales

Pour toutes les démarches qui vont vous être présentées ci-après, il vous faudra toujours vous reporter à ce paragraphe.

③PERISCOLAIRE :

Signaler des présences :

- → Cliquez sur l'onglet Présences (**cf. Page n°3**)
- → Cliquez ensuite sur le nom de votre enfant et sur l'activité « Accueil périscolaire » vous arrivez sur la page suivante

(La mention en dessous de chaque activité « inscrit(e) du 02/09/2014 au 03/07/2014 veut seulement dire que l'activité est ouverte).

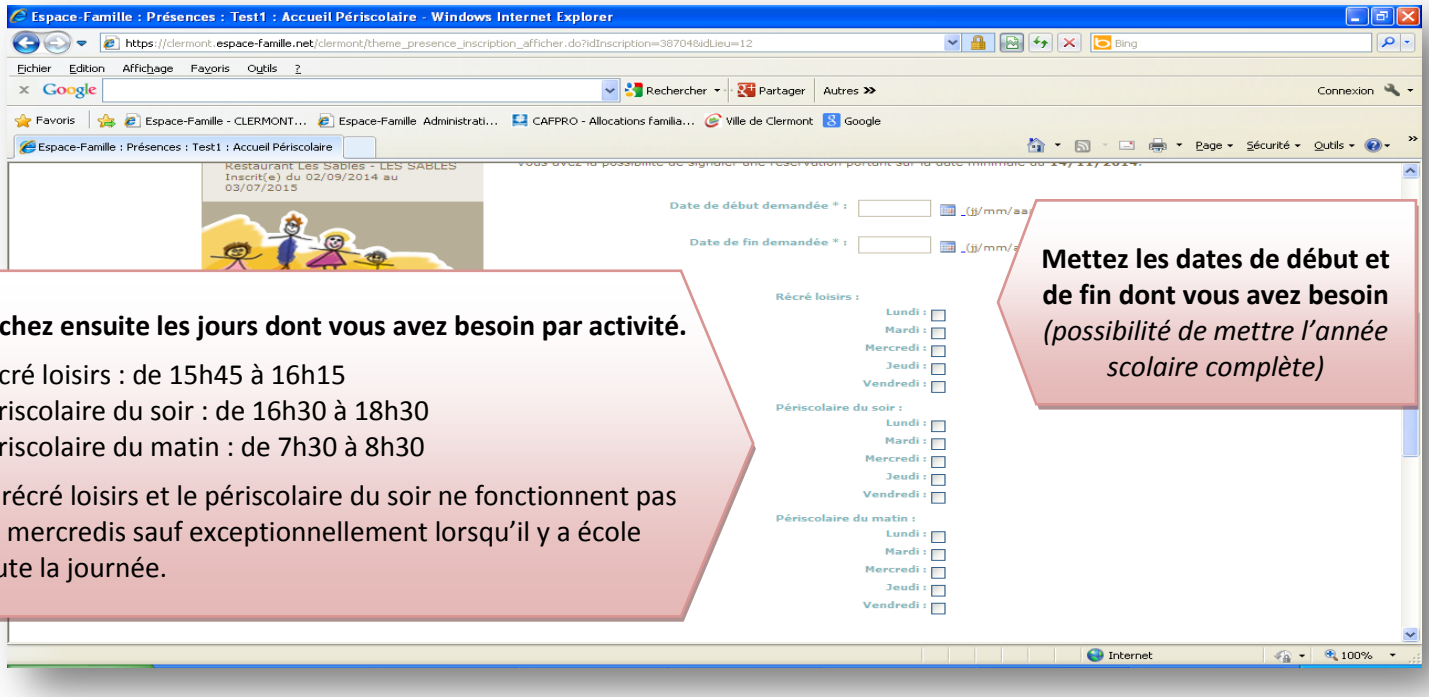
Espace-Famille : Présences : Test1 : Accueil Périscolaire - Windows Internet Explorer
Restaurant Les Sables - LES SABLES
Inscrit(e) du 02/09/2014 au 03/07/2015
Date de début demandée * :
Date de fin demandée * :
Récré loisirs :
Lundi :
Mardi :
Mercredi :
Jeudi :
Vendredi :
Périscolaire du soir :
Périscolaire du matin :

Cochez ensuite les jours dont vous avez besoin par activité.

Récré loisirs : de 15h45 à 16h15
Périscolaire du soir : de 16h30 à 18h30
Périscolaire du matin : de 7h30 à 8h30

Le récré loisirs et le périscolaire du soir ne fonctionnent pas les mercredis sauf exceptionnellement lorsqu'il y a école toute la journée.

Mettez les dates de début et de fin dont vous avez besoin *(possibilité de mettre l'année scolaire complète)*

ATTENTION : N'oubliez pas de cocher la case EFFECTUER LA DEMANDE pour valider ce que vous venez de faire

Signaler des absences :

- → Cliquez sur l'onglet Absences (**cf. Page n°3**)
- → Cliquez ensuite sur le nom de votre enfant et sur l'activité «Accueil périscolaire » vous arrivez sur la page suivante

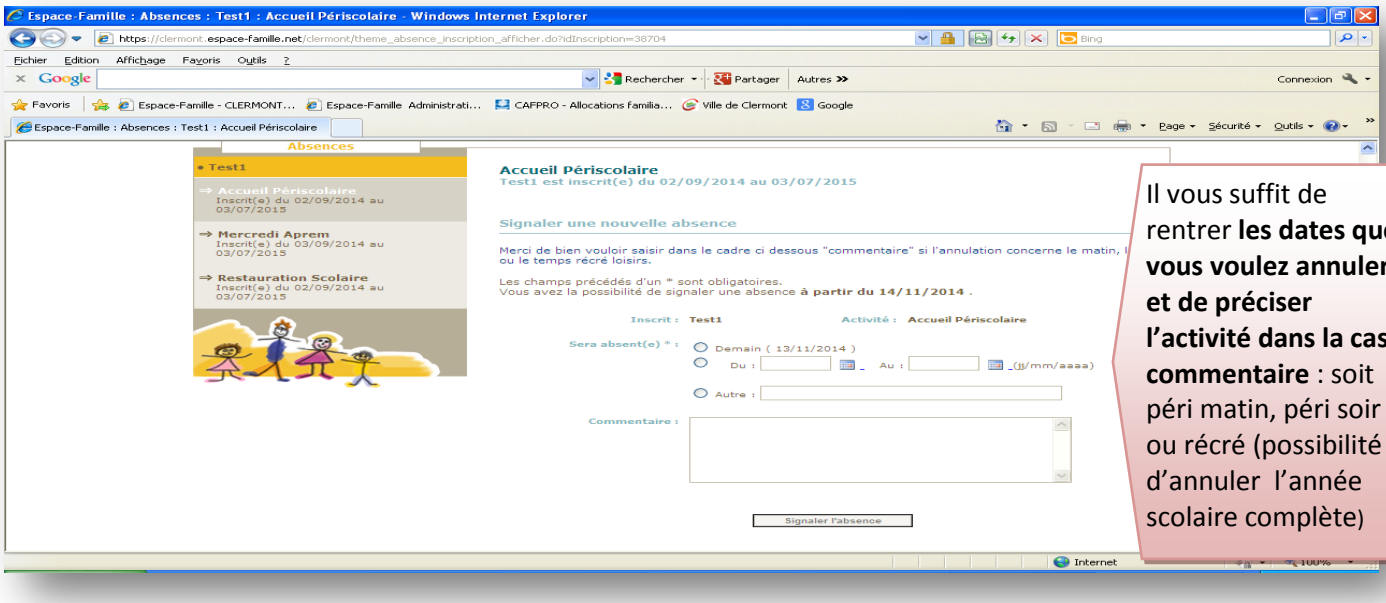

Il vous suffit de rentrer **les dates que vous voulez annuler et de préciser l'activité dans la case commentaire** : soit péri matin, péri soir ou récré (possibilité d'annuler l'année scolaire complète)

ATTENTION : N'oubliez pas de cocher la case SIGNALER L'ABSENCE pour valider ce que vous venez de faire !

④RESTAURATION SCOLAIRE :

Signaler des présences :

- → Cliquez sur l'onglet Présences (**cf. Page n°3**)
- → Cliquez ensuite sur le nom de votre enfant et sur l'activité «Restauration scolaire » vous arrivez sur la page suivante :

Les enfants scolarisés aux Sables, à la Gare et à Belle-Assise mangeant à la cantine et repartant à 13h30 mangent à belle assise.

Les enfants scolarisés aux sables, à la gare et à belle assise mangeant à la cantine et participant au mercredi aprèm' mangent à Vienot.

Les enfants sont acheminés par un bus sur les différents lieux.

Les enfants scolarisés à Vienot font leur repas et le mercredi aprèm à Vienot.

Espace-Famille : Présences : Test1 : Restauration Scolaire - Windows Internet Explorer
Novembre 2014
L M M J V S D
Réservations
B.Assise
Les Sables
Vienot
Réservations du 02/09/2014 au 11/05/2015
Présences du 02/09/2014 au 12/11/2014

ATTENTION :
Le mercredi, seules 2 cantines fonctionnent : **Belle assise et Vienot**

- Cochez Belle assise si votre enfant repart à 13h30 après le repas
- Cochez Vienot si votre enfant participe aux mercredis aprèms

Pour les enfants scolarisés à Vienot, pas de souci, vous n'avez que la case Vienot d'active sur votre compte.

Cochez la case correspondant au lieu où votre enfant est scolarisé pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis (ex : si l'enfant est scolarisé aux sables cochez la case sables)

ATTENTION : N'oubliez pas de cocher la case **EFFECTUER LA DEMANDE** pour valider ce que vous venez de faire

A RETENIR

Il faut faire cette manipulation pour chaque mois en cliquant sur la petite flèche se trouvant à côté du mois.

ATTENTION : les mercredis 13 et 27 mai 2015, il y aura école toute la journée.
Pour ces dates il faudra réserver la cantine sur le lieu où votre enfant est scolarisé.

Signaler des absences :

- → Cliquez sur l'onglet Absences (**cf. Page n°3**)
- → Cliquez ensuite sur le nom de votre enfant et sur l'activité «Restauration scolaire » vous arrivez sur la page suivante

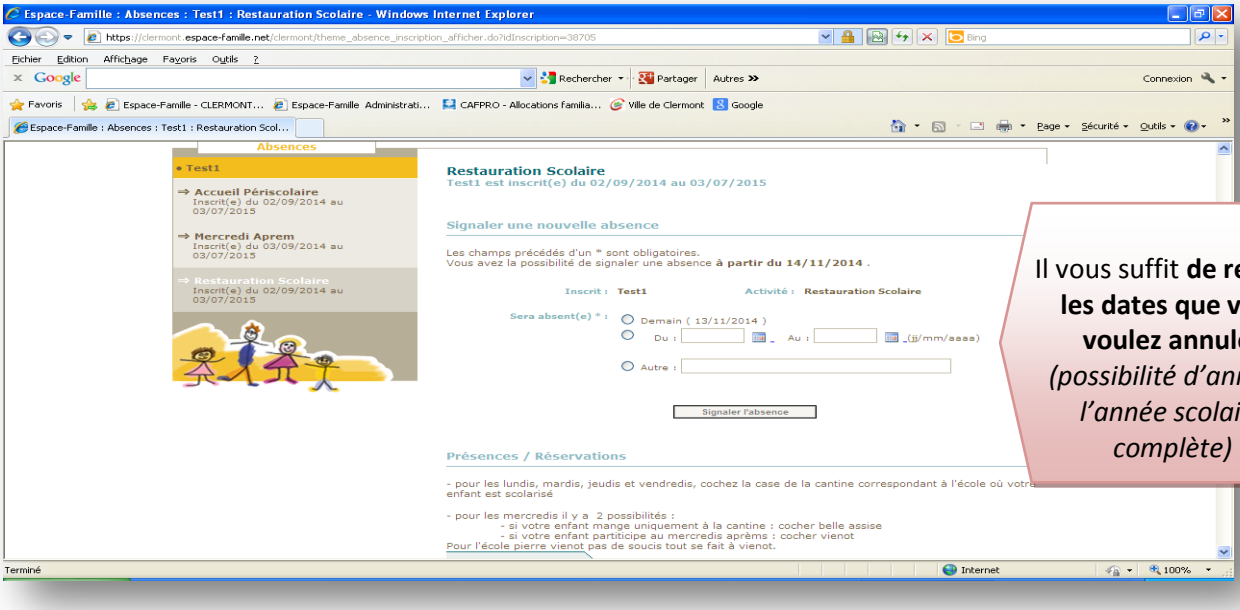
Espace-Famille : Absences : Test1 : Restauration Scolaire - Windows Internet Explorer
Restauration Scolaire
Signaler une nouvelle absence
Présences / Réservations
Il vous suffit de rentrer les dates que vous voulez annuler (possibilité d'annuler l'année scolaire complète)

ATTENTION : N'oubliez pas de cocher la case SIGNALER L'ABSENCE pour valider ce que vous venez de faire !

⑤MERCREDI APREM' :

Signaler des présences

- → Cliquez sur l'onglet Présences (**cf. Page n°3**)
- → Cliquez ensuite sur le nom de votre enfant et sur l'activité «Mercredi aprèm' » vous arrivez sur la page suivante.

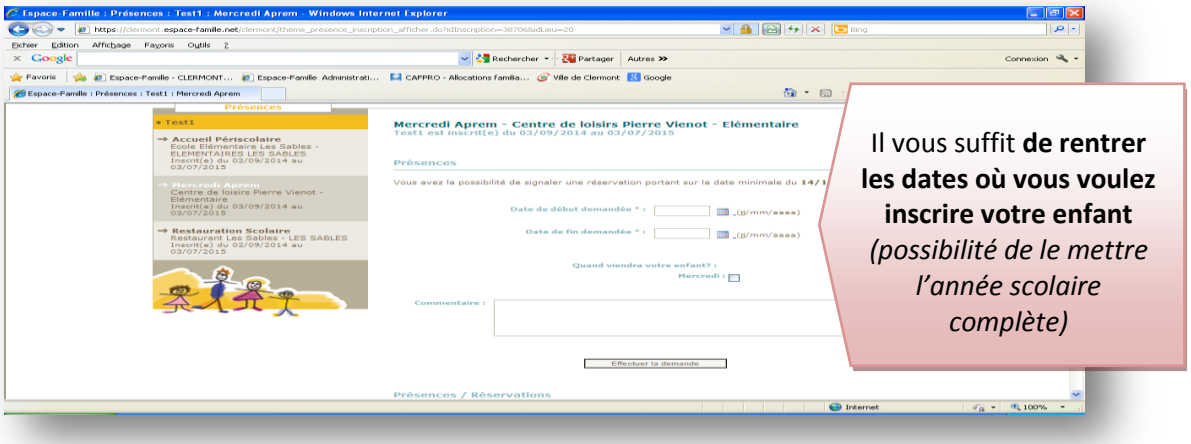
Espace-Famille : Présences : Test1 : Mercredi Aprem - Windows Internet Explorer
Mercredi Aprem - Centre de loisirs Pierre Vienot - Elémentaire
Présences
Effectuer la demande
Présences / Réservations
Il vous suffit de rentrer les dates où vous voulez inscrire votre enfant (possibilité de le mettre l'année scolaire complète)

ATTENTION : N'oubliez pas de cocher la case EFFECTUER LA DEMANDE Pour valider ce que vous venez de faire !

A RETENIR

Le mercredi aprèm se déroule à l'école Vienot de 13h30 à 18h00.
C'est pour cela que l'on vous demande d'inscrire vos enfants à la cantine Vienot s'ils participent au Mercredi Aprèm.

Signaler des absences :

- → Cliquez sur l'onglet Absences (**cf. Page n°3**)
- → Cliquez ensuite sur le nom de votre enfant et sur l'activité «Mercredi aprèm » vous arrivez sur la page suivante

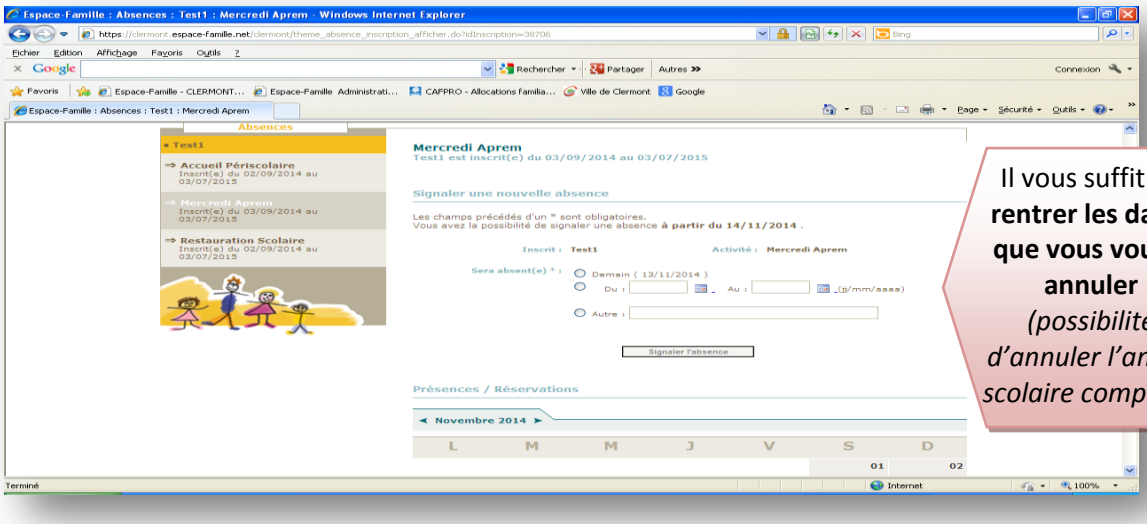

Il vous suffit de **rentrer les dates que vous voulez annuler** *(possibilité d'annuler l'année scolaire complète)*

ATTENTION : N'oubliez pas de cocher la case SIGNALER L'ABSENCE pour valider ce que vous venez de faire !

A RETENIR

Pour les enfants scolarisés à Belle assise ou aux Sables, n'oubliez pas de changer le lieu de cantine également. Si vous annulez un mercredi aprèm mais que vous voulez que votre enfant mange à la cantine quand même il faut l'annuler de Vienot et faire une réservation à belle assise.

⑥ ACTIVITÉ ALSH :

- → « ALSH petites vacances » et « ALSH Grandes Vacances » :
- → Ouverture des inscriptions avant chaque période de vacances
- → La procédure de réservation et d'annulation est la même que pour le Mercredi Aprèm'.